**Organisation de la Qualité (QSE) des activités sanitaires**

Le directeur de l’association

***Conférence Médicale d’Etablissement : pilotage QGDR***

Le Président de la conférence médicale d’établissement, est chargé, conjointement avec le directeur de l’établissement de santé, de la politique médicale de l’établissement, de la politique d’amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que des conditions d’accueil et de prise en charge des usagers. Il propose un programme d’actions. (Fiche mission du Président de la CME 2012)

***Sous-commission CME chargée de la qualité et de la gestion des risques (CQGDR), Animateur QSE associatif*** :

Coordination de la démarche QGDR, réflexion globale, élaboration de protocoles, cohérence des actions, définition des actions d’amélioration, analyse des risques a posteriori,

***Groupes de travail thématique*** associatif ou spécifique au secteur d’activité (bientraitance, évaluation des risques a priori, EPP) : Réflexion, recherche documentaire, élaboration de protocoles.

Le président de la CME

***Réunions institutionnelles, équipes*** : diffusion protocoles, évaluation a posteriori.

La conférence médicale d’établissement est chargée du pilotage de la démarche qualité et de la gestion des risques. Elle délégue la démarche d’élaboration et de coordination à une sous-commission intitulée « Commission Qualité et Gestion des Risques (CQGDR)». Elle est constituée de soignants volontaires appelés « référent qualité » (RQ). Chaque dispositif est représenté. La commission est pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, psychologues, administratifs, direction).

Chaque référent qualité tient un rôle d’interface avec son équipe de soins. Il rend compte des travaux de la commission. La durée du mandat est alignée sur le calendrier d’entre deux visites de certitication.

Les médecins membres de la CME en charge de dispositifs de soins se répartissent les attributions du président de la CME. Un tableau de répartition formalise cette répartition.

La commission et la CME font appel à chaque fois que cela est nécessaire à des experts externes (CEPPRAL par exemple) ou prennet appui sur des coopérations interétablissements. Des groupes de travail thématiques associatifs ou spécifiques au secteur d’activité peuvent être mis en place avec une mission précisée.

Un animateur QSE est chargée de la coordination opérationnelle de la démarche.

La réunion institutionnelle et les réunions cliniques ou d’équipe sont les espaces dédiés à la mise en œuvre opérationnelle de la démarche d’amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que de la démarche environnementale. Le directeur et le président de la CME ou son représentant participe à toutes les réunions institutionnelles.